



Concours de recrutement de professeurs des écoles Année 2017

RAPPORT DU JURY

ÉLÉMENTS STATISTIQUES CRPE 2017**Epreuves écrites d'admissibilité**

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Moyenne /20 du 1 ^{er} admissible aux épreuves écrites	Moyenne /20 du dernier admissible aux épreuves écrites	Admissibles
Externe public	356	3427	1445	18,31	11,41	652
Externe public spécial breton	2	5	1	12,66	12,66	1
3 ^{ème} externe public	27	619	177	16,31	11,41	54
Externe privé	106	1023	422	17,81	11,25	192
Total	491	5074	2045			899

Moyenne des admissibles /20	Externe public	3 ^{ème} externe public	Externe privé
Français	13,01	12,22	12,66
Mathématiques	13,82	13,62	14,12

Epreuves orales d'admission

Concours	Moyenne générale /20 du 1 ^{er} admis	Moyenne générale /20 du dernier admis	Admis	Moyenne générale /20 du dernier inscrit sur liste compl.	Nombre d'inscrits sur liste compl.
Externe public	18,94	12,50	357	11,62	73
Externe public spécial breton	12,41	12,41	1	/	/
3 ^{ème} externe public	17,56	10,67	27	/	/
Externe privé	17,75	12,15	106	12,08	4

Moyenne des admis /20	Externe public	3 ^{ème} externe public	Externe privé
Oral 1	14,85	14,09	13,11
Oral 2	15,46	13,14	15,47

ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS CRPE 2017

Ce rapport se fonde sur les remarques recueillies auprès des correcteurs à l'issue de la lecture, de l'analyse et de l'évaluation des copies des candidats. L'épreuve de français vise à vérifier que ceux-ci maîtrisent les compétences et connaissances suivantes :

- la maîtrise de la langue française, spécifiquement en situation d'expression écrite (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique...);
- la capacité à comprendre l'ensemble et le détail d'un texte ;
- la capacité à développer une argumentation cohérente et structurée ;
- les connaissances linguistiques et la capacité à réfléchir sur des faits de langue (grammaire, orthographe, lexique...);
- les connaissances didactiques et pédagogiques et la capacité à analyser ou à proposer des situations d'enseignement.

Les résultats chiffrés prennent en compte l'ensemble des trois types de concours (public, privé, 3ème concours). Avec une moyenne de 21,5 la moyenne obtenue à l'épreuve est supérieure à celle de l'an passé (moyenne de 20.35 pour la session 2016). Les notes inférieures à 10, déjà peu fréquentes dans les précédentes sessions, sont en diminution sensible cette année (76 copies soit 3,7 % du total, contre 5,42 % en 2016). La commission affiche sa satisfaction devant ce recul qui confirme la tendance déjà constatée les années passées : les candidats se préparent dans l'ensemble avec sérieux à l'épreuve, le contenu des copies en atteste.

La partie 2, permettant d'apprécier les connaissances en grammaire, orthographe, lexique et système phonologique, reste comme à la session 2016 la plus discriminante. Les autres parties, maîtrise de la langue, question relative aux textes proposés, analyse de supports d'enseignement, ont été plutôt ou moyennement réussies. On remarque encore un certain nombre de candidats ayant été mis en difficulté par une mauvaise gestion du temps souvent en consacrant trop de temps à la partie 1 autour des textes. Pour éviter cet écueil, plusieurs ont choisi une autre stratégie en terminant par celle-ci et en s'attachant d'abord aux parties 2 et 3.

Les remarques qui suivent permettent d'insister sur quelques éléments clefs à maîtriser en vue de l'admissibilité.

Première partie de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve permet principalement d'évaluer la capacité à comprendre l'ensemble et le détail d'un texte, et à développer une argumentation cohérente et structurée. Maîtriser la langue est également nécessaire pour la réussir.

Les textes proposés pour cette session ont été, dans leur ensemble, correctement compris par les candidats qui se sont majoritairement bien attachés, comme il est attendu pour cette première partie de l'épreuve, à structurer leur réflexion dans un développement composé cohérent. Néanmoins, à la lecture de certaines copies il convient de rappeler la nécessité d'articuler suffisamment l'analyse – grâce notamment à une bonne utilisation des connecteurs logiques – , de conduire la réflexion de manière à ménager un dialogue réel et approfondi entre les textes, et de bien donner à la conclusion toute la dimension qui doit être la sienne. On regrette en effet dans différentes copies des conclusions peu denses et qui ne proposent pas une réponse suffisamment aboutie à la question posée par le sujet.

La prise en compte réelle de cette question – dans la conclusion comme dans le reste de la réflexion – et la qualité du questionnement qu'elle suscite permettent de distinguer les meilleures copies. Le corpus de textes de cette session donne l'opportunité d'interroger, de manière riche, la relation entre monstruosité et humanité ; il donne à lire la complexité du rapport qui s'établit entre les deux notions dont les contours mêmes sont questionnés au cours des époques. La présentation du corpus, qui suit la chronologie d'écriture des textes, constitue une aide pour bien appréhender cette évolution de la conception de la monstruosité, qui apparaît comme extérieure à l'homme dans les textes de Chrétien de Troyes et Racine, contrairement à ce que montrent les deux derniers textes, plus récents. Certains candidats ont ainsi bien mis en valeur la porosité des frontières entre humanité et monstruosité, particulièrement sensible dans les textes de Hugo et Ionesco, tandis que d'autres candidats ne l'ont pas perçue et s'en sont plus généralement tenus à une lecture superficielle des textes. Il importe de souligner à nouveau ici l'importance que prend la contextualisation des textes du corpus, elle participe de leur bonne compréhension. Pour cela, les candidats peuvent particulièrement s'appuyer sur une lecture attentive du paratexte ; ceci leur permettra, en outre, d'éviter des erreurs grossières constatées dans différentes copies (confusion pour le premier texte entre le nom de l'auteur et celui qui a conduit l'adaptation du texte en français modernisé ; erreur sur le statut du personnage de Thérémène). On déplore, par ailleurs, dans différentes copies, une approche seulement juxtaposée de ce qui caractérise l'humanité, puis la monstruosité sans mise en tension des deux notions : les candidats ont alors occulté la présence dans le sujet du mot « relation » pourtant essentiel pour conduire la réflexion. Un autre écueil est apparu fréquemment dans les copies : le texte d'Ionesco n'est pas traité autant que les trois autres textes, ce qui conduit inévitablement à un déséquilibre dans l'analyse et en réduit globalement la pertinence.

La constitution même du corpus – formé de textes littéraires connus, relevant de la littérature patrimoniale – a eu des incidences diverses : elle a permis à certains candidats d'utiliser, à bon escient, leurs connaissances pour enrichir leur réflexion mais a eu aussi pour conséquence, dans certains cas, de leur faire oublier la question à traiter. On constate ainsi une tendance plus marquée que par les années passées de la part de certains candidats à s'adonner à une étude excessivement formelle (identification de procédés d'écriture) sans mise en relation des textes ni articulation avec la question à traiter. Il apparaît aussi que d'autres candidats ont été visiblement déroutés par la nature exclusivement littéraire des textes, ce qui peut expliquer que, dans différentes copies, la première partie n'est pas achevée. Un déficit dans la préparation de cette première partie de l'épreuve comme une difficulté à bien gérer le temps peuvent également être avancés pour justifier l'abandon du traitement de cette première partie. A l'inverse, le sujet a donné l'occasion à certains candidats de convoquer des éléments de culture générale sur le merveilleux médiéval, sur la mythologie (avec l'allusion à la figure du cyclope dans le texte de Hugo par exemple) tout à fait bienvenus pour éclairer le sens des textes.

Deuxième partie de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve permet d'évaluer les connaissances linguistiques des candidats, ainsi que leur capacité à réfléchir à des faits de langue. Cette seconde partie se révèle être, comme l'année passée, la moins bien réussie. La lecture des copies montre la grande fragilité des connaissances de nombreux candidats et leur maîtrise très approximative de différentes notions qui relèvent cependant de compétences linguistiques que doit posséder un professeur des écoles. A contrario, des copies affichent, pour cette seconde partie, une

très belle réussite qui témoigne d'une préparation sérieuse. Il faut attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils doivent, certes, connaître de manière théorique les notions linguistiques mais aussi et surtout être capables, en situation de production d'un énoncé, d'identifier correctement les faits de langue. On ne peut à cet égard que leur conseiller la consultation fréquente d'un bon ouvrage de référence mais aussi des exercices réguliers d'analyse raisonnée du fonctionnement de la langue, tant dans ses composantes grammaticales qu'orthographiques, lexicales ou phonologiques. Selon les programmes en vigueur, un professeur des écoles doit en effet être en mesure pour le cycle 2 d'amener progressivement ses élèves « à pratiquer des observations, à entrer dans des réflexions sur le fonctionnement de la langue pour commencer à acquérir les notions fondamentales d'un enseignement qui se poursuit jusqu'à la fin du collège », « le cycle 3 marque une entrée dans une étude de la langue explicite, réflexive, qui est mise au service des activités de compréhension de textes et d'écriture » (B.O spécial n°11 du 26 novembre 2015). Ces objectifs ne pourront être atteints que si le futur professeur des écoles possède lui-même des compétences linguistiques suffisantes pour interroger de manière appropriée les énoncés qui lui sont soumis.

La première question consacrée au lexique et attendant la proposition, pour quatre mots ou expressions, de synonymes ou d'expressions de sens équivalent a été plutôt, voire très bien réussie par une grande majorité de candidats. Dans une moindre mesure, la troisième question demandant la justification orthographique de plusieurs terminaisons a également été plutôt réussie, même si un manque de rigueur est à déplorer dans certaines justifications apportées, particulièrement pour le mot « humilité » trop souvent qualifié improprement de mot invariable ou pour la forme participiale « ayant essuyé », les candidats ne se référant pas de manière précise aux règles d'accord du participe passé avec « avoir », certaines copies mentionnant même de manière erronée un accord avec le sujet.

Les deux autres questions ont posé des difficultés plus importantes à de nombreux candidats. Ceci tient tout d'abord à une maîtrise insuffisante des connaissances grammaticales convoquées par ces deux questions. L'identification des formes de pronoms personnels s'est avérée lacunaire dans de nombreuses copies : des candidats ont du mal à distinguer la catégorie des pronoms personnels d'autres catégories grammaticales (confusion entre pronoms personnels et pronoms relatifs ; pronoms personnels et adjectifs possessifs ; pronoms personnels et articles définis, etc). Si les formes sujet des pronoms personnels disjoints sont la plupart du temps relevées, d'autres formes (« se », « (pour) moi », « lui (seul) », « lui-même ») sont régulièrement oubliées. De la même façon, l'identification des fonctions s'avère aléatoire. La question sur l'analyse des valeurs des temps des formes verbales fait apparaître également des manques importants : les temps eux-mêmes ne sont pas toujours bien identifiés (confusion par exemple entre le conditionnel présent et l'imparfait de l'indicatif) et la détermination de la valeur du temps est parfois très approximative. Les réponses de certains candidats n'établissent pas, par exemple, une véritable distinction entre l'emploi du futur simple de l'indicatif et celui du conditionnel présent. Les différentes valeurs que peut prendre le présent de l'indicatif sont mal connues, nombreux sont les candidats qui ne paraissent connaître que la notion de « présent de narration » qui n'est pas appropriée pour les formes verbales à analyser dans l'extrait de *Rhinocéros* d'Ionesco.

Un second ordre de difficultés est apparu dans le traitement des questions 2 et 4 : il a trait à la gestion par les candidats des occurrences assez nombreuses de pronoms personnels et de formes verbales dans les deux extraits textuels proposés. Il faut à cet égard que les candidats s'attachent à bien prendre acte des attentes des questions, et à adopter un mode de réponse adapté et efficace pour présenter leurs connaissances. La mise en forme d'un tableau correctement construit est appréciée par les correcteurs et facilite souvent le travail

d'analyse des candidats. Dans tous les cas, doit être favorisée une approche synthétique qui met bien en valeur la diversité des formes identifiées de pronoms personnels (et leur fonction) et la diversité des valeurs des temps des formes verbales présentes plutôt qu'un long relevé juxtalinéaire qui évoque successivement la fonction de chaque pronom personnel ou la valeur du temps de chaque forme verbale. Il convient de regrouper les réponses quand elles sont identiques. On invite les candidats à penser au préalable la présentation de leur réponse pour qu'elle fasse sens et qu'elle ne leur occasionne pas une perte de temps inutile. La seconde partie de la première question (« *et proposez un classement* ») orientait d'ailleurs déjà la mise en place d'une démarche organisée pour la présentation. Sur ce dernier point, on regrette que le classement des formes de pronoms personnels et de leurs fonctions en soit souvent resté à un niveau très premier, et que les candidats fassent rarement apparaître des critères de classement plus aboutis, telle la distinction entre formes disjointes et conjointes, ce qui explique pourtant, par exemple, pour une forme sujet de troisième personne que le texte propose dans un cas « il » et dans un autre « lui ».

Troisième partie de l'épreuve

Cette partie de l'épreuve permet d'évaluer les connaissances didactiques et pédagogiques des candidats, et leur capacité à analyser ou à proposer des situations d'enseignement. Cette dernière partie de l'épreuve a été sensiblement mieux réussie cette année que la session passée. Le traitement de cette troisième partie s'avère ainsi satisfaisant, voire très satisfaisant dans de nombreuses copies.

Malgré tout, ce qui ressort de différentes copies appelle tout d'abord des remarques d'ordre général. La première relève de la gestion du temps sur l'ensemble de l'épreuve. Différents candidats ont visiblement eu du mal à dominer la longueur de la totalité du sujet, et le traitement de cette dernière partie d'épreuve en a pâti. On constate dans des copies un traitement partiel de l'ensemble des questions – toutes ne sont pas traitées – ou très expéditif – quelques lignes de réponse seulement sont proposées. Un déséquilibre apparaît également dans l'attention portée à chacune des quatre questions de cette troisième partie : régulièrement des candidats s'attardent excessivement sur la première question (description du corpus et des choix opérés par l'enseignant) au détriment des questions suivantes, la réponse donnée dépassant même, dans de nombreux cas, le cadre attendu pour cette première question pour avancer des éléments de réponse relevant de la troisième question (regard porté sur les choix d'exploitation des ressources et les propositions d'activité). La bonne prise en compte des consignes formulées, la perception de la spécificité de chacune des questions et la délimitation du champ de questionnement que chacune recouvre doivent être des points de vigilance. On ne peut, sur ce point, que recommander aux candidats de lire avec attention l'ensemble des questions et des documents pédagogiques proposés avant de se lancer dans la rédaction. Le sujet, tel qu'il a été conçu pour cette session, inscrit les quatre questions dans une continuité, depuis l'observation de la sélection des documents opérée par l'enseignant jusqu'à une analyse d'un écrit d'élève, suite à différentes étapes de mise en activité. Cette continuité a visiblement aidé différents candidats à entrer dans l'analyse des supports d'enseignement mais une rigueur dans la lecture des questions comme dans celle du corpus est aussi nécessaire pour mener à bien cette dernière partie de l'épreuve. Celle-ci impose de surcroît une connaissance solide des programmes : ceci facilite l'aisance du candidat et une mise à distance appropriée des documents pédagogiques, qui permet de répondre avec efficacité et précision aux questions posées. Les candidats ayant une connaissance approfondie des référentiels et des compétences travaillées au cycle 3 ont su généralement en tirer profit, particulièrement pour la seconde question qui leur a permis de bien se démarquer.

Pour compléter ce qui précède, le jury souhaite revenir sur quelques écueils plus particulièrement constatés dans le traitement de chacune des questions. La première a

souvent présenté un déséquilibre entre ses deux parties : si les candidats ont majoritairement évoqué le corpus – dans certains cas, même trop largement et en se contentant parfois d'une simple reprise littérale des ressources utilisées – l'examen des sélections opérées s'est souvent avéré insuffisant. Trop peu d'éléments sont mis en valeur par différents candidats. La seconde question, pour la raison évoquée auparavant, a souvent été discriminante. Une part significative de candidats témoigne d'une connaissance très approximative des programmes de 2015, et particulièrement des compétences à développer chez les élèves au cycle 3. Pour la question suivante, par exemple, les copies qui font explicitement référence à l'entrée « Héros/héroïnes et personnages » pour la culture littéraire et artistique restent minoritaires. La troisième question a aussi révélé la difficulté de nombreux candidats à mettre réellement en perspective les choix de l'enseignant et à conduire, de ce fait, une analyse suffisamment distanciée pour aborder les points forts mais aussi les faiblesses de la démarche pédagogique choisie. Certains candidats s'en tiennent trop à une simple description de ce qui est fait, parfois complétée par la proposition d'autres pistes d'exploitation sans pour autant inscrire leur réponse dans l'enjeu de la question. La quatrième question, attachée à l'analyse de la production d'un élève, a été bien réussie dans l'ensemble : une grande partie des candidats a perçu l'erreur sur la posture énonciative adoptée dans le récit – qui découle de la complexité de la consigne d'écriture initiale – mais la mise en valeur d'éléments complémentaires d'analyse est inégale selon les copies. Il est à noter la confusion dans différentes copies entre ce qui relève véritablement de la production de l'élève (sur laquelle porte la question) et ce qui relève dans le document 4 du travail préparatoire à l'écriture.

Maîtrise de la langue

Cette année encore, la commission a souhaité garder la même attention rigoureuse à une bonne maîtrise de la langue française. Cette maîtrise apparaît globalement correcte et confirme les progrès déjà constatés la session passée. Dans leur majorité, les candidats sont attentifs à la qualité de la langue qu'ils utilisent, veillent à faire les efforts nécessaires de lisibilité. On rappelle toute l'importance que revêt pour un futur professeur des écoles la capacité à développer une graphie claire, avec des lettres bien formées.

Même si elles restent à la marge, dans certaines copies cependant, le nombre d'erreurs orthographiques et/ou syntaxiques est excessivement important (plus de vingt-cinq à trente erreurs) et est difficilement recevable. Des erreurs récurrentes apparaissent dans de nombreuses copies sur les accords, notamment dans le groupe nominal, entre le sujet et le verbe ou concernant l'accord du participe passé. Des erreurs liées aux homophones grammaticaux (a/à ; ou/où ; son/sont..) sont aussi fréquentes.

Il convient de rappeler la pertinence d'acquérir un lexique diversifié et précis, qui permette de rendre compte des nuances de la pensée. On regrette à cet égard la présence dans les copies de tournures répétitives (« il y a »), de termes employés trop systématiquement (par exemple « binarité »), de formulations excessivement simplistes (telle l'expression « monstre gentil » pour désigner le lion dans l'extrait de Chrétien de Troyes), voire familières (« le beau s'oppose au moche »). Des copies font également apparaître différentes impropriétés de langage (« avoir ressource à » pour « avoir recours à »).

Le jury recommande, comme les années passées, aux candidats de faire preuve de vigilance quant à la correction de la langue qu'ils emploient, de bien se ménager un temps de relecture de leur copie qui sera d'autant plus efficace que des techniques de relecture auront été travaillées en amont de l'épreuve, d'avoir plus largement un souci constant de rigueur. Celle-ci passe en premier lieu par le respect de la bonne orthographe des noms propres, qu'il s'agisse du nom des auteurs ou de celui des personnages présents dans les textes.

EPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES CRPE 2017

Remarques d'ordre général

L'épreuve écrite de mathématiques vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires et scientifiques nécessaires à l'enseignement des mathématiques aux cycles 1, 2 et 3, ainsi que la capacité à prendre du recul par rapport à ces savoirs et à les envisager dans un corpus plus large dont l'enseignement se poursuivra au cycle 4. Dans le traitement de chacune des questions, les candidat.e.s sont amené.e.s à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Notée sur 40 points, l'épreuve comporte trois parties :

- Un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (partie notée sur 13 points)
- Des exercices indépendants, complémentaires à la première partie (partie notée sur 13 points).
- L'analyse d'un dossier composé de supports d'enseignement et de productions d'élèves (partie notée sur 14 points).

Chaque partie est constituée de sous-parties et de questions indépendantes les unes des autres. Ainsi les candidat.e.s peuvent proposer des productions assez abouties malgré parfois un exercice non ou mal réalisé. A de rares exceptions près, les notes inférieures ou égales à 10 s'expliquent par des exercices non traités, plus que par des erreurs de traitement proprement dites. L'absence de réponse pénalise donc davantage les candidat.e.s que leurs erreurs.

Résultats

2016	2017
------	------

Moyenne	20,45 / 40	22,24 / 40
Médiane	20,25 / 40	23 / 40

Moyenne partie 1	7,03 / 13	9,69 / 13
Moyenne partie 2	7,33 / 13	6,24 / 13
Moyenne partie 3	6,91 / 14	7,20 / 14

Correction syntaxique et qualité écrite des productions

Dans l'ensemble, on note un effort de présentation des copies. Les candidat.e.s prennent soin d'organiser clairement leur travail, en espaçant et en numérotant les différentes parties de l'épreuve. Les réponses sont exposées avec clarté, avec le niveau de précision et de justification attendu.

On observe qu'il a été tenu compte des recommandations du précédent rapport de jury :

- Le traitement des différentes parties est mieux organisé.
- L'écriture est plus soignée.
- La rédaction des réponses témoigne d'un dosage mieux maîtrisé entre le défaut et la surabondance de précisions dans la communication d'une démarche ou d'une analyse.

Dans de trop nombreux cas, cependant, la vigilance syntaxique et orthographique se relâche à mesure que l'on progresse dans la copie. La lisibilité des réponses s'en ressent nettement et quelques copies nécessitent de la part des correcteur.rice.s un effort de décryptage pour en comprendre le propos. Ainsi, alors que l'on constate dans les parties 1 et 2 une volonté de proposer des explications adaptées, ni trop longues, ni trop courtes, ce constat ne se vérifie souvent plus dans la partie 3.

On attend de la part de futur.e.s professeur.e.s des écoles une maîtrise visible des règles de la communication écrite. Suivant le barème, il a donc été retiré jusqu'à 5 points de la note totale pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production des candidats (61% des copies ont été affectées d'un malus de 1,5 à 5 points).

Les copies pénalisées l'ont été principalement pour les motifs suivants :

- L'orthographe est défailante (orthographe lexicale, règles d'accord, confusion infinitif/participe passé...), avec une augmentation du nombre d'erreurs dans les dernières pages de la copie.
- La syntaxe mathématique n'est pas maîtrisée, les symboles mathématiques ne sont pas utilisés à bon escient (des crochets de segment pour désigner des longueurs, des symboles d'implication utilisés comme des abréviations, l'utilisation du symbole « = », utilisation incorrecte du %, etc).

Cette année encore, le jury invite les candidat.e.s à prendre le temps, en fin d'épreuve, d'une relecture attentive de leur copie.

Partie 1 : problème

Cette partie doit permettre d'apprécier la capacité des candidat.e.s à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Le problème ne présentait pas de réelles difficultés mathématiques. Il a été très bien réussi par la majorité des candidat.e.s (moyenne : 9,69 / 13).

Les calculs de périmètres et d'aires et la lecture graphique ont été particulièrement réussis.

Erreurs récurrentes :

- Question B.2 : des candidat.e.s interprètent 0,67 euros comme 0,67 centimes.
- Question C.2.a (formule tableur) : des candidat.e.s proposent une formule avec une référence circulaire qui ne peut donc fonctionner.
- Question C4 : des candidat.e.s ont lu la valeur $x=35$ sur le graphique, sans la justifier.
- La différence entre valeur exacte et valeur approchée n'a pas toujours été bien exprimée.
- Des erreurs surviennent en raison d'une factorisation imprécise (parenthèses).

Partie 2 : exercices

Cette partie doit permettre de vérifier les connaissances et les compétences des candidat.e.s dans différents domaines des programmes de mathématiques des cycles 1, 2, 3 et 4.

Exercice 1

- Question 1 : Un raisonnement s'appuyant sur un calcul avec des fractions permet rapidement de justifier la réponse. Les quelques candidat.e.s qui ont considéré un effectif particulier qui n'est pas un multiple de 6 ont eu des difficultés à présenter un raisonnement correct.

- Question 2 : Cette question a été plutôt réussie, avec une majorité des candidat.e.s traduisant l'évolution par un coefficient multiplicateur. On constate toutefois de trop nombreuses erreurs sur l'interprétation de $\times 0,56$ par une baisse de 56 % au lieu d'une baisse de 44 %.

- Question 3 : Cette question n'a pas été réussie, peu de candidat.e.s réussissant à modéliser la situation et ensuite à la traiter.

- Question 4 : Question bien traitée quand elle a été abordée, les candidat.e.s considérant d'emblée le cas général. On peut regretter que certain.e.s posent une variable x ou n sans la définir.

Exercice 2

Cet exercice a été bien réussi par une majorité de candidat.e.s. Ce sont les questions 2 et 5 qui ont posé le plus de difficulté. L'interprétation de la médiane est souvent erronée par manque de précision (précipitations « inférieures à 1,7 mm » au lieu de « inférieures ou égales à 1,7 mm »). Quant au volume de précipitations, on retrouve de trop nombreuses erreurs de conversion.

Exercice 3

La première question est très bien réussie, la réponse donnée à la seconde est le plus souvent « un parallélogramme » au lieu d' « un losange ».

Exercice 4

Quand il a été traité, il est plutôt bien réussi. Des candidat.e.s ne l'ont pour autant pas abordé.

Partie 3

Cette partie doit permettre d'apprécier la capacité des candidat.e.s à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

C'est la partie où les candidat.e.s ont le plus de difficulté à produire des réponses précises et concises.

Situation 1

Les réponses des candidat.e.s sont souvent imprécises. Il y a confusion entre procédure et compétence, description et analyse, ce qui se traduit par des réponses globalisées aux questions 1a et 1b d'une part, 2a et 2b d'autre part. Cela rend plus complexe le travail des correcteur.rice.s et, surtout, ne rend pas compte d'une approche structurée des questions posées.

Une difficulté pouvait ici consister pour les candidat.e.s à interpréter le terme même de compétence et l'attendu sous-jacent (les questions renvoyaient-elles aux compétences du socle, aux connaissances et connaissances associées dans les programmes aux attendus de fin de cycle, aux six compétences mathématiques ?). Les correcteur.rice.s ont valorisé toute proposition explicitant ce que montre l'élève, pour la situation précise à laquelle il est confronté, de sa capacité à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités et attitudes).

- Question 2b : Beaucoup de candidat.e.s ont identifié les erreurs, sans les analyser. Souvent, l'erreur de l'élève 6 concernant sa phrase réponse (« boîtes » au lieu de « œufs ») n'a pas été relevée.

- Question 3 : Peu de candidat.e.s ont décrit un dispositif d'aide précis et restent dans les généralités du type « manipuler ».

- Question 4 : Peu de candidat.e.s ont pensé à augmenter la valeur d'une variable, beaucoup pensent inciter l'élève à utiliser la multiplication en utilisant un vocabulaire lié à la multiplication dans l'énoncé.

Situation 2

Beaucoup de candidat.e.s sont mis.e.s en difficulté pour justifier la procédure pour multiplier un nombre décimal par 100. Elles.ils expriment fréquemment, comme procédure attendue, un décalage de virgule. On rappelle que la virgule ne se déplace pas, c'est bien la position des chiffres qui change puisqu'une multiplication par 100, revient à transformer les unités en centaines, les dixièmes en dizaines, les centièmes en unités.

Situation 3

Si les erreurs sont souvent identifiées, leur description est souvent maladroite.

Concernant cette troisième partie, le jury recommande aux candidat.e.s de répondre aux questions posées en respectant les distinctions demandées :

- Procédure / compétences montrées ;
- Identification des erreurs / analyse (et non simple description des erreurs).

De manière générale, les candidats montrent cette année encore un bon niveau de préparation et une compréhension satisfaisante des attendus de l'épreuve.

Le sujet aborde en grande partie le programme du concours. Il présente peu de difficultés au plan mathématique et, bien qu'il se révèle moins sélectif que celui de l'an dernier, permet de départager les candidats à travers quelques questions plus pointues, notamment dans la partie 2.

ORAL D'ADMISSION 1 :

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DANS UN DOMAINE AU CHOIX DU CANDIDAT

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, annexes comprises, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

Dans l'hypothèse où le candidat souhaitait présenter à l'oral une séquence audio ou vidéo, les consignes suivantes devaient impérativement être respectées :

- le dossier sous format papier devait porter la référence de la séquence audio ou vidéo enregistrée sur le CD ou le DVD ;
- le dossier sous format CD ou DVD devait contenir le fichier correspondant au dossier sous format papier ainsi que la séquence audio ou vidéo ;
- le candidat devait apporter tout le matériel nécessaire à sa prestation ; la responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombait ; il n'était fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

Éléments statistiques

Calendrier et organisation de l'épreuve

Les candidats devaient adresser, en recommandé simple, pour le 17 mai, le dossier support de l'épreuve, en trois exemplaires, à la direction des examens et concours du rectorat. L'épreuve de mise en situation professionnelle s'est déroulée du 9 au 16 juin 2017.

Epreuve « Mise en situation professionnelle »

Le dossier :

Bien que le dossier ne fasse pas l'objet d'une évaluation du jury, le candidat doit considérer que son contenu :

- en tant que support de l'épreuve, est une projection vers sa présentation et l'entretien qui en découlera ;
- doit strictement respecter les consignes de présentation adressées préalablement : tout dossier non conforme peut conduire à l'élimination du candidat ;
- est lu attentivement par la commission de jury avant l'épreuve.

Toutes ces raisons conduisent à formuler un certain nombre de recommandations :

- indiquer sur le dossier le thème abordé et le niveau de classe de la séquence pédagogique ;
- paginer ;
- sélectionner les supports pour éclairer les notions didactiques et les démarches pédagogiques ;
- adjoindre un sommaire, une bibliographie et une sitographie ;
- préciser les sources des documents ;
- adresser au rectorat un écrit exempt d'erreurs syntaxiques et orthographiques : faire relire son dossier par un œil extérieur est conseillé, s'appliquer à respecter les normes typographiques (exemples : majuscules à une période de l'histoire, écriture d'un siècle en chiffres romains, abréviations en sciences...) est indispensable.

La charte graphique, quand elle est respectée, améliore la lisibilité des dossiers (pagination, police de caractères, interlignes). Malgré des progrès notables depuis plusieurs sessions, le jury déplore encore les fautes d'orthographe dans certains d'entre eux.

En synthèse, on peut noter que les dossiers :

- respectent les dix pages exigées, ce qui requiert un effort de synthèse ;
- sont construits en deux parties, conformément aux attentes ;
- abordent des thèmes qui correspondent aux programmes en vigueur de l'enseignement primaire ;
- font appel à des présentations variées (textes, cartes mentales, tableaux, schémas, productions d'élèves...).

Deux situations, heureusement marginales, sont à signaler pour leur caractère rédhibitoire dans une épreuve de concours :

- lorsque le dossier support révèle une précipitation à le rédiger. Il est conseillé aux candidats de ne pas attendre la proclamation des résultats d'admissibilité pour engager sa rédaction ;

- lorsque des pans entiers sont manifestement de simples « copier-coller » issus d'écrits mis en réseau. Le préambule du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation indique que les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation, « *se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité* ».

Le jury rappelle que :

- les fondements scientifiques ne doivent pas prendre le pas sur la pédagogie et une relation logique entre les deux parties est attendue : la cohérence de l'épreuve réside dans l'articulation de la première partie avec une proposition de séquence pédagogique qui s'appuie sur ces fondements et les utilise ;
- le dossier doit être une construction personnelle où les fondements scientifiques correspondent à une culture et/ou à une recherche véritables du candidat ;
- la présence d'une séquence d'enseignement, doit correspondre à un ensemble de séances articulées entre elles, logiques dans leur succession : il est souhaitable qu'une séance soit développée ;
- celle-ci doit s'inscrire dans un cadre plus large (programmation, progression, socle commun) ;
- l'architecture des programmes doit être comprise : le volet 1 décrit les spécificités de chaque cycle : il fait le lien avec le cycle précédent et présente les enjeux essentiels de chaque cycle pour l'élève. Le volet 2 rappelle les contributions essentielles des différents enseignements au socle commun, pour chacun des cinq domaines du socle. Le volet 3, « les enseignements », détaille pour chaque domaine disciplinaire les contenus des apprentissages ;
- les fondements scientifiques ne doivent pas se réduire à la simple exposition des programmes ou du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- le cycle 3 est ouvert sur le collège et la classe de sixième ;
- l'école maternelle relève de modalités spécifiques d'apprentissage ;
- trois parcours sont à mettre en place pour chaque élève à l'école primaire : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours éducatif de santé (PES) ;
- les horaires de l'école élémentaire ne sauraient être ignorés :

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

Domaines disciplinaires	Horaires	
	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne
Français	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	54 heures	1 h 30
Éducation physique et sportive	108 heures	3 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Questionner le monde	90 heures	2 h 30
Enseignement moral et civique**		
Total	864 heures	24 heures*

- * 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.
- ** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Cycle de consolidation (CM1 et CM2)

Domaines disciplinaires	Horaires	
	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	54 heures	1 h 30
Éducation physique et sportive	108 heures	3 heures
Sciences et technologie	72 heures	2 heures
Enseignements artistiques	72 heures	2 heures
Histoire et géographie	90 heures	2 h 30
Enseignement moral et civique **		
Total	864 heures	24 heures*

- * 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.
- ** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0 h 30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

La présentation du dossier :

- Les conditions de l'épreuve accordent 20 minutes au candidat. Le temps est parfaitement maîtrisé par une large majorité d'entre eux. Bon nombre de candidats se munissent à juste titre d'une montre ou d'un chronomètre. De façon générale, les candidats ont une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont préparés. Le recours à des supports de communication (ex : diaporama) est rare, ce qui s'explique par le raccourcissement du temps effectif de présentation qu'il induit. Le temps d'installation doit dans ce cas être anticipé par le candidat (branchements, format choisi, fonctionnement de l'appareil) ;
- La présentation du travail réalisé offre l'opportunité d'apporter un nouvel éclairage. Elle implique une attitude de communication du candidat. Le jury n'a de cesse de rappeler qu'il ne s'agit ni de lire, de réciter ou de paraphraser un écrit porté préalablement à la connaissance du jury.
- Une présentation claire, vivante établit d'emblée un contact, à l'opposé d'une position de recul qui peut s'avérer préjudiciable pour la suite de l'entretien. La qualité de la communication (clarté, concision, rythme, débit, pauses, intonations...) est de nature à valoriser le travail réalisé par le candidat. La posture juste consiste à considérer les questions posées comme des vecteurs d'explicitations et non comme une remise en cause du travail accompli. Une attitude défensive ou, à l'inverse, dans la séduction, n'est pas adaptée.

Certains candidats s'imposent de présenter leur dossier sans s'y référer, les mains à plat sur la table : cette contrainte supplémentaire leur appartient. Elle n'est pas un attendu du concours.

Une attitude convaincue, engagée, dynamique se traduit souvent par l'apport de compléments, une distance critique, une capacité à se projeter dans un authentique fonctionnement de classe.

Le jury valorise en effet, dans une épreuve de mise en situation professionnelle, l'articulation entre théorie et pratique, l'explicitation d'une problématique, de choix pédagogiques réalistes, assumés et justifiés, l'analyse réflexive, voire des ajustements lorsque la séquence a été mise en œuvre.

Le lien avec les programmes, les domaines de formation du socle commun, les apprentissages attendus chez les élèves doit apparaître clairement.

L'implication personnelle du candidat est un atout mais il convient également que la séquence présentée soit adaptée à l'âge des élèves, suffisamment ambitieuse sans être hors programme, inscrite dans une progressivité et en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Une séquence formelle, reposant uniquement sur une succession d'activités, amène la commission de jury à douter des apprentissages effectifs chez les élèves. Qu'elle ait été mise en œuvre au cours d'un stage de pratique accompagnée ou pas, autant la bienveillance préside devant les maladroites, autant l'absence de conscience des réalités est sanctionnée. A titre d'exemple, la disponibilité permanente de l'enseignant pour chacun de ses élèves est un leurre auquel le candidat ne doit pas feindre de croire.

En ce qui concerne la gestion du temps, les exposés préalables respectent les 20 mn prévues. Les candidats montrent qu'ils savent se détacher de la lecture du dossier, indiquant un bon niveau de préparation et d'entraînement. Peu de candidats donnent l'impression de réciter. De toute évidence, un exposé linéaire du dossier dessert le candidat.

Le langage professionnel issu des sciences de l'éducation est quelquefois surinvesti (conflit sociocognitif, métacognition, recueil des représentations, ...). Le jury n'attend pas du candidat une liste de mot appris (pédagogie de projet, auto-évaluation, transposition didactique, débat, démarche inductive, hypothèses...) ou qu'ils soient convoqués sans être maîtrisés.

L'entretien :

Le format de l'entretien (40 minutes) permet un approfondissement des connaissances et des compétences du candidat.

Il convient donc de :

- bien connaître son sujet et le contenu de sa production ;
- posséder une maîtrise suffisante des contenus scientifiques et didactiques dans le domaine choisi.

La majorité des candidats se montrent réceptifs et aptes à engager le dialogue avec le jury. L'échange fluide, les réponses synthétiques sans être laconiques, la sincérité et l'expression de la réflexion des candidats ont été soulignés par les commissions de jury, quel que soit le domaine choisi.

En revanche, il faut se prémunir de parasites langagiers (« Du coup, voilà... ») qui, par leur utilisation continuelle, deviennent insupportables. Le langage de l'enseignant, simple et didactique, doit être capable de mettre à distance les phénomènes linguistiques en cours dans la société.

Les candidats qui sont en mesure de définir les termes utilisés dans la partie scientifique du dossier montrent une meilleure appropriation du sujet choisi. Un hiatus entre le dossier et le niveau réel de connaissance du candidat sur la partie scientifique joue en sa défaveur.

Au-delà du contenu du dossier, le jury vérifie les liens avec l'ensemble des composantes du métier de professeur des écoles. Les prestations valorisées sont celles où le candidat manifeste une aptitude à envisager sereinement la polyvalence de l'enseignant du premier degré, l'interdisciplinarité et une connaissance des valeurs et des principes de l'école républicaine.

L'ouverture d'esprit, une réflexion globale sur les enjeux de l'école sont appréciées, tout comme :

- une adéquation entre l'organisation d'une séquence et les programmes ;
- une progressivité des contenus et des apprentissages ;
- une anticipation des obstacles ou des difficultés que les élèves peuvent rencontrer dans leurs apprentissages ;
- une connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant (pour éviter par exemple de faire appel à des capacités d'abstraction chez des élèves de cycle 1 ou de cycle 2 qu'ils ne possèdent pas). Régulièrement évoquées dans les dossiers, elles doivent cependant être cohérentes avec la démarche pédagogique adoptée ;
- une conceptualisation des connaissances, capacités et attitudes en jeu dans les activités proposées aux élèves.

Le jury est également sensible à la cohérence entre les théories du développement de l'enfant et la conception de la séquence.

Les exposés reposent sur des « stratégies » de présentation diverses qui n'ont pas toutes la même efficacité. Le jury valorise les candidats qui ont une vision globale de l'épreuve et savent articuler l'écrit et l'oral pour les rendre complémentaires. Certains candidats choisissent à juste titre de développer à l'oral des aspects qu'ils avaient évoqués rapidement à l'écrit. Les exposés les plus pertinents mettent en valeur une bonne compréhension des notions scientifiques essentielles à la conduite de la séquence. Ces notions sont alors articulées avec les propositions pédagogiques du candidat et permettent de faire ressortir facilement les points saillants des connaissances scientifiques en jeu et de la transposition didactique envisagée. Une analyse réflexive est attendue pour ceux qui ont pu mettre en œuvre la séquence lors d'un stage.

A ce propos, la confrontation à la réalité de terrain, réelle ou imaginée, devrait amener le candidat à faire preuve du sens de la mesure et de la distance critique nécessaire à l'analyse. Le candidat doit éviter l'écueil du rapport de stage, en restant rivé à une expérience par définition brève et limitée.

Que ce soit lors de la présentation du dossier ou au cours de l'entretien, les candidats capables de concilier choix professionnels, réflexion sur ces choix, humilité devant la tâche d'enseignement et prise en compte de chaque élève, laissent entrevoir des aptitudes à la fonction, illustrées par leur méthodologie et leur sens de la pondération.

Des remarques transversales aux domaines d'enseignement choisis peuvent être formulées et sont à mettre en relation avec l'épreuve « éducation physique et sportive et entretien à partir d'un dossier » :

- le terme de prérequis doit être clair dans l'esprit du candidat car il apparaît comme un effet de modélisation lié à la préparation au concours. Parfois, les commissions de jury ont le sentiment que, pour atteindre les objectifs de la séquence d'enseignement conçue par le candidat, l'élève doit déjà savoir ce qu'il est censé apprendre ;
- la dimension chronologique de l'évaluation et la capacité à les définir prennent le pas sur le rôle et le sens de ses diverses modalités ;
- la distinction entre évaluation diagnostique et représentations initiales, l'intérêt de recueillir les conceptions initiales des élèves sont parfois mal maîtrisées ;
- de manière générale, l'évaluation des connaissances prime sur celles des compétences mises en œuvre par les élèves : évaluer les progrès et les acquisitions des élèves suppose de connaître les attentes du livret scolaire unique (LSU) ;
- connaître l'échelle de position dans l'atteinte d'un objectif d'apprentissage ou le degré de maîtrise des huit composantes du socle est une exigence légitime d'une commission de jury ;
- la référence au numérique a évolué : il ne se cantonne plus à une volonté de rendre la classe plus vivante, à développer la motivation des élèves ou à capter leur attention. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier invite à réfléchir aux apports des outils et des ressources numériques pour diversifier et différencier les pratiques pédagogiques, ce qui ne se limite pas à la recherche documentaire ou à la vidéo projection à l'aide d'un tableau numérique interactif (TNI) ;
- certains fondamentaux de l'enseignement mériteraient un positionnement mieux affirmé : la place du langage oral, de l'écrit, la question de la mémorisation des apprentissages, la

supervision magistrale des traces écrites, la progressivité des apprentissages sont autant d'exemples auquel le candidat devrait avoir anticipé dans une perspective de « mise en situation professionnelle » ;

- les candidats font régulièrement appel au travail de groupes : si cette modalité de travail n'est pas en soi contestable, il est attendu du candidat qu'il soit apte à en analyser l'intérêt et les limites, au regard des apprentissages effectifs des élèves. La construction des savoirs se résume en effet fréquemment à du travail de groupe à partir duquel on produit une synthèse collective. Or, la confrontation entre pairs ne va pas de soi et n'est pas productive par essence ;
- la différenciation est essentiellement conçue en fin de séquence, après une évaluation sommative. Elle se limite à une différenciation des tâches pour les élèves lents, sans considération pour d'autres paramètres (aides, rôles, ressources disponibles). Ces élèves, en respectant cette simple logique d'allègement de la tâche, n'exercent que des compétences de bas niveau. Enfin, la remédiation est souvent synonyme de répétition, d'explication à l'identique et la notion de « coup de pouce », fréquemment évoquée, s'avère peu convaincante.

Quelques candidats proposent, dès la présentation, un regard critique, voire des modifications de leur séquence, ce qui est apprécié. Le fait que le candidat ne reste pas figé sur ce qu'il sait et accepte de suivre la commission de jury dans une réflexion sur des points qu'il ne maîtrise pas totalement constitue un élément positif d'appréciation.

Les candidats doivent développer une capacité à mettre en perspective les programmes et leur relation au socle commun, « programme des programmes ».

Les candidats ne rencontrent pas de difficultés majeures dans le champ de la communication. Le jury est sensible à une attitude ouverte, qui ne se limite pas à des réponses courtes, sans chercher à monopoliser la parole. Conviction et honnêteté facilitent une remise en question appréciée. Ceux qui ont le mieux réussi l'entretien ont été capables de répondre clairement et sans hésitation aux questions du jury et de traduire les connaissances scientifiques exposées dans le dossier en un énoncé simple et accessible. Les plus pertinents ont une vision claire des programmes, de leur structure et de leurs enjeux. Les séquences présentées les mieux conçues reposent sur une mise en œuvre pédagogique réaliste. Ces candidats savent tenir compte des questions du jury pour se distancier de leur dossier, réorienter leurs choix, les justifier, les analyser. Les prestations qui proposent des pistes de remédiation au-delà de la simplification des tâches sont valorisées, ainsi que celles qui tiennent compte de la transversalité, de la progressivité des apprentissages et proposent diverses modalités d'évaluation. L'opposition classique, chez la plupart des candidats, entre compréhension et mémorisation (en particulier la condamnation sans ambages du « par cœur ») ne laisse pas d'interroger. Faire comprendre, dans l'esprit de certains, appartient aux tâches nobles de l'enseignement. Faire apprendre (au sens retenir des savoirs valides), développer des stratégies pour que les élèves retiennent à long terme, semble une posture nettement moins investie.

Sciences et technologie :

Les dossiers présentent des sujets de la PS au CM2. Les sciences expérimentales sont majoritairement retenues. La partie scientifique est globalement bien traitée. La présence de schémas est une plus-value pour expliciter les connaissances. Celles-ci doivent pouvoir supporter la vérification de leur appropriation et de leur établissement scientifique par le jury. Cependant, certains candidats ne montrent pas une connaissance scientifique allant très au-delà de ce qu'ils doivent enseigner aux élèves. La démarche d'investigation est mise en œuvre de manière stricte, avec, parfois, un manque de discernement selon les âges et les situations. La phase d'« enrôlement » apparaît souvent académique. Le jury recommande aux candidats

d'ancrer l'émergence du questionnement initial dans une situation vécue ou proche du quotidien des élèves.

La démarche technologique n'est pas connue.

Il conviendra d'éviter les écueils suivants :

- une approche artificielle, voire dogmatique, des étapes qui renvoient davantage à une méthode qu'à une démarche ;
- la mobilisation à l'école maternelle d'une démarche d'investigation sans prendre en compte l'indispensable exploration, rappelée par l'intitulé des programmes.

Le questionnement, régulièrement apporté par l'enseignant, n'émerge pas d'une situation problématisée. Des hypothèses sont systématiquement demandées aux élèves, dès le plus jeune âge. La définition du terme hypothèse est aléatoire et se réfère souvent à un usage plus quotidien. Il est trop souvent demandé aux élèves d'inventer un protocole expérimental sans connaissances préalables ou points d'appuis. Il en résulte un guidage très marqué.

Le rôle de l'enseignant interroge les représentations des candidats : accompagnateur, il s'interdit d'intervenir et favorise avant tout la liberté de l'élève ; l'évaluation sommative est parfois perçue comme une sanction. Cependant, les candidats ont conscience de l'importance de l'observation même si la mise en œuvre est peu opérationnelle. L'évaluation ne reprend pas toujours les objectifs énoncés pour la séquence.

La polyvalence est perçue comme le lien thématique entre les disciplines sans s'appuyer sur les compétences.

Les enjeux de l'enseignement des sciences ou du thème traité ne sont pas toujours perçus par les candidats, qui se réfèrent fréquemment à la connaissance du monde qui nous entoure. Susciter des vocations scientifiques, comprendre les problématiques de la société sont régulièrement évoqués, comme le rôle essentiel des sciences dans le discernement entre savoirs scientifiques et croyances.

Les ressources s'inspirent de propositions puisées dans les manuels et les sites dédiés à la discipline. Cependant, les ressources d'accompagnement des programmes en ligne gagneraient à être mieux connues et mieux exploitées.

Histoire :

Les thèmes abordés concernent quasi exclusivement le cycle 3, à l'exception de quelques dossiers concernant la structuration du temps en maternelle. Les séances proposées relèvent essentiellement de l'étude de documents. Le récit historique, forme de narration particulière, est absent ou mal maîtrisé. Les supports choisis sont globalement pertinents au regard de la thématique abordée.

Les enjeux spécifiques du domaine d'enseignement doivent être connus. Des candidats réussissent à expliquer en quoi la période constitue une rupture ou une continuité historique. La question de départ, inductrice de l'activité et assurant une cohérence à la séquence est souvent absente. Les candidats qui structurent la partie scientifique à partir d'une question ne la réinvestissent pas toujours pour structurer leur séquence ; les questions qui fondent les séances devraient apporter des éléments de réponse à la problématique générale. Elles correspondent souvent à un simple titre.

Les candidats auraient tout avantage à varier le type de séances présentées. La différence entre mémoire et histoire paraît claire pour la plupart d'entre eux, ainsi que la différence entre témoignage et document historique. En revanche, la distinction entre la nature des écrits (roman historique, témoignage, écrit pédagogique...) mérite d'être affirmée.

Parmi les objectifs assignés à l'enseignement de l'histoire, la formation à l'esprit critique semble la moins bien appréhendée. Si les candidats interrogés savent ce qu'elle revêt, ils ne citent pas toujours la source des documents qu'ils présentent. Pour approcher l'intelligence du temps historique, la structuration (diachronie, synchronie, simultanéité, succession...) invite à l'élaboration et à la lecture de frises. Les liens entre histoire et les autres domaines peuvent être une aide à la compréhension d'une époque (sciences, littérature, arts, sports...).

Il est conseillé de ne pas verser dans l'abondance de documents. A contrario, certains dossiers n'offrent aucun visuel permettant au jury d'examiner les documents présentés aux élèves.

Les cartes heuristiques et les jeux de rôles sont moins fréquents que lors des sessions antérieures. Il convient d'interroger ces procédés : permettent-ils de faire la différence entre fiction et réalité, d'approcher la démarche de l'historien qui met à distance plutôt que d'entrer en empathie, d'aider à comprendre et à mémoriser ? ...

L'usage des outils et des ressources numériques est davantage évoqué à présent.

L'histoire comme champ disciplinaire apportant une contribution aux domaines de formation du socle commun doit innover la prestation du candidat. On peut regretter que les évaluations proposées portent essentiellement sur des connaissances.

Quelques candidats se montrent déstabilisés par des questions ouvertes, en lien avec le sujet ou liées à la culture générale ou professionnelle. Il est utile de se projeter sur l'ensemble des cycles et d'avoir une connaissance minimale de l'évolution d'une notion sur le parcours de l'élève et sur le développement de l'enfant.

Enfin, les candidats doivent veiller à :

- éviter les anachronismes, les propos manichéens ou les approximations historiques ;
- relativiser les témoignages qui introduisent de la subjectivité ;
- croiser les sources ;
- distinguer l'enseignement de l'histoire des arts et l'enseignement de l'histoire ;
- considérer l'histoire, certes au service de la compréhension du présent et de l'engagement vers l'avenir, mais en premier lieu au service de l'éclairage du passé ;
- ne pas confondre ce qui est officiel avec ce qui est objectif ;
- se montrer capable de donner quelques définitions simples ;
- connaître les périodes historiques ;
- s'approprier les différents thèmes du programme et les ressources Eduscol qui s'y réfèrent : chaque fiche thématique propose en effet des éléments de définition, de contextualisation et des clés de lecture qui permettent de cibler les principaux enjeux didactiques et pédagogiques liés au traitement d'un thème avec les élèves du cycle de consolidation. Elles ont également pour objectif la mise à disposition de quelques pistes pour la mise en œuvre des différentes questions du programme sur lesquelles les enseignants peuvent s'appuyer pour construire leurs progressions, dans le respect de leur liberté pédagogique.

Géographie :

Les sujets proposés par les candidats ont couvert cette année différents thèmes du programme ainsi que différents niveaux. Ainsi, les candidats ont pu développer des séquences du micro-espace au macro-espace. Quelques dossiers ont abordé les représentations simples de l'espace familial. Les membres des commissions ont alors été particulièrement attentifs à la prise en compte de la structuration de l'espace chez l'enfant et à la présentation d'une progressivité adéquate. L'éducation au développement durable et l'impact de l'homme sur son environnement sont dans l'ensemble abordés avec une vision rationnelle. Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les candidats sont invités à clarifier le positionnement de leur séquence entre sciences et géographie.

Au sein des dossiers, l'utilisation de photographies, de documents d'organisation de données a pu être appréciée lorsqu'elle illustre convenablement le propos et que la lisibilité était suffisante.

De façon générale, les attendus des programmes sont connus pour le sujet traité. Aussi, les membres des commissions valorisent le candidat lorsque cette connaissance s'étend aux autres thèmes du niveau visé mais aussi au reste du parcours scolaire de l'élève.

Les membres des commissions apprécient également la prestation du candidat lorsqu'un équilibre entre développement des démarches, construction d'outils et apport de connaissances est trouvé et mis en évidence dans la séquence d'enseignement, y compris au sein de l'évaluation. Cette dernière doit être réfléchie tant dans ses modalités de mise en œuvre que dans ses objectifs. La méthodologie ne doit pas en être absente : lecture de paysage, réalisation d'un croquis...

Histoire des arts :

Les fondements scientifiques traduisent une recherche effective qui laisse la place à la transposition didactique. Certains thèmes abordés étaient particulièrement complexes (problématique et choix des œuvres), qui conduisaient à une transposition didactique inadaptée aux capacités des élèves du premier degré.

Les propositions didactiques restent classiques : une œuvre, une fiche. Le jury a valorisé les propositions qui suscitaient un véritable engagement des élèves dans des apprentissages objectifs.

La spécificité de l'histoire des arts n'a pas été suffisamment identifiée : la mise en lien d'œuvres, de périodes, de mouvements artistiques, de ruptures et continuités, l'articulation entre l'approche sensible et l'approche réfléchie.

Le jury a apprécié la présence d'outils du maître et de l'élève qui favorisent l'explicitation et la concrétisation de la séquence proposée.

La dimension évaluative, particulièrement complexe dans le domaine de l'histoire des arts a souvent été évoquée mais mériterait d'être davantage approfondie et concrétisée.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su inscrire leur séquence dans le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Le candidat doit argumenter ses choix didactiques et pédagogiques en s'autorisant à revenir sur la pertinence de sa séquence.

En histoire des arts, où la dimension sensible est particulièrement affirmée, il convient de veiller à définir des objectifs d'apprentissage bien ciblés qui dépassent la seule mise en activité des élèves.

Cette définition des objectifs aidera les candidats à proposer une évaluation plus pertinente et cohérente avec les attendus de cet enseignement. Si les traces écrites, inhérentes à l'histoire des arts, montrent souvent une juxtaposition d'œuvres avec leur fiche d'identité, elles doivent pouvoir matérialiser le cheminement de l'élève dans le cadre du Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le candidat veillera à se projeter dans des lieux d'exercice professionnel ne proposant pas toujours une offre artistique et culturelle facilitant l'accès direct aux œuvres.

Arts visuels :

Dans la partie « scientifique » du dossier, l'approfondissement du domaine plastique ou visuel ne suffit pas. La « didactique » de l'enseignement des arts plastiques et du visuel doit aussi être développée. Les lectures dans ce domaine ont leur place dans la bibliographie. Ces deux sous-parties doivent pouvoir être développées de façon plus approfondie lors de l'entretien.

Le candidat doit être vigilant à la nature de la séquence présentée et s'assurer qu'elle s'inscrit pleinement dans le domaine. Par exemple, lors d'un projet théâtral, la fabrication d'un décor ou de masques, ne relèvent des arts visuels que si des objectifs et des apprentissages dans ce domaine sont explicitement visés, construits et évalués.

Les œuvres sur lesquelles s'appuie la séance sont souvent pertinentes, mais dans beaucoup de dossiers elles s'inscrivent dans une démarche « à la manière de... ». L'expression et la

création sont affirmées comme postulat. Pour autant, elles n'ont souvent que peu, voire pas, de place dans la séquence proposée.

On passe très rapidement de l'expérimentation à une réalisation plus guidée qui s'apparente plus à une activité manuelle, en maternelle en particulier. De manière générale, les séquences présentées laissent peu de place à la problématisation, à l'expérimentation et aux choix nécessaires à l'expression et à la création.

Le candidat doit pouvoir développer et mettre en avant l'aspect culturel, l'approche sensible et la pratique artistique, en évitant de donner une place prépondérante à la technique.

Education musicale :

L'entretien prend appui sur l'exposé du dossier. C'est pourquoi le jury recommande que le candidat soit au clair avec les notions qu'il énonce en éducation musicale, telles que :

- les contenus des programmes, du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'arrière-plan didactique qui l'accompagne ;
- le développement psychomoteur, psychologique de l'enfant et physiologique, de la voix en particulier pour les enfants de 3 à 6 ans ainsi que les pédagogies adaptées à ce développement ;
- les références aux compétences spécifiques de l'école maternelle ;
- le travail en équipe et l'évaluation ;
- la situation de l'écoute des œuvres eu égard à la laïcité ;
- les enjeux qui accompagnent la démarche de création.

Les candidats qui ont effectué les meilleures prestations se situent dans le cadre des recommandations suivantes :

- les différents textes officiels sont connus et cités ;
- le candidat est en capacité de différencier « éducation musicale à l'école » et « musique en dehors de l'école ». Il mesure leurs enjeux respectifs ;
- le rapport de l'école à la culture, tant d'un point de vue sociétal que d'un point de vue scolaire, est abordé avec des éléments en phase avec les recommandations des programmes ;
- les notions de « projets » et de « parcours », sous diverses assertions, sont maîtrisées.
- les places et rôles des conseils de maîtres de cycles, du conseil école-collège, du projet d'école, des progressions, sont connus ;
- la polyvalence des enseignants et les liens interdisciplinaires, les capacités à se projeter sur n'importe quelle discipline de l'école sont construits.
- par-delà la discipline, le lien avec les valeurs de l'École et les valeurs de la République est réfléchi.

Enseignement moral et civique :

Les thèmes abordés correspondent à ceux des programmes pour cet enseignement dont l'horaire spécifique est d'une heure hebdomadaire dont 30 minutes réservées au débat.

Les objectifs d'apprentissage sont pour la majorité bien identifiés, cependant certaines démarches pédagogiques semblent éloignées des conditions réelles de classe.

Les fondements scientifiques s'enracinent régulièrement dans des origines sociologiques, politiques ou philosophiques qui témoignent de la culture du candidat ou, à tout le moins, de sa capacité à poser le paradigme de son travail.

Si les thèmes abordés correspondent à ceux des programmes, l'implication personnelle du candidat est diversement appréciable selon le thème choisi. Ainsi un sujet sur les valeurs ou sur la lutte contre les discriminations révèle plus les options pédagogiques du candidat qu'une séquence assez formatée et très inspirée de sites institutionnels sur l'APER ou l'APS par exemple. Ainsi l'implication personnelle du candidat peut sembler variable selon le thème

choisi. Certains candidats ont beaucoup travaillé leur dossier mais maîtrisent peu les autres volets de l'enseignement.

Les concepts et les valeurs que l'on cherche à développer chez les élèves doivent être maîtrisés à un degré supérieur par les candidats.

Les dossiers qui s'appuient sur une expérience réelle valorisent le candidat. Les documents produits en annexe, souvent des supports d'activités destinées à l'élève, ne sont utiles que s'ils sont réellement évoqués lors de la présentation.

Les thèmes abordés tiennent compte, en bonne partie, du calendrier des priorités institutionnelles.

Les séances sont majoritairement présentées sous la forme de fiches et s'inscrivent bien dans une séquence. La problématisation de la séquence et de l'exposé reste rare, elle est pourtant particulièrement appréciée des membres du jury.

Il est surprenant de constater que des éléments de base comme les horaires du domaine d'enseignement ne sont pas toujours connus. À ce titre la place importante occupée par le débat incite la commission à en investiguer les différentes formes. La distinction n'est pas toujours faite entre ces formes de travail fortement portées (par exemple le débat à visée philosophique ou le conseil d'élèves) et les contenus d'apprentissage.

Les ressources institutionnelles sont diversement connues. La présentation de courtes bibliographies et sitographies est un point important qui permet souvent d'orienter l'entretien. Les ressources institutionnelles y ont toute leur place. La prise en compte de ces ressources institutionnelles (fiches Eduscol, réserve citoyenne) est fortement appréciée quand elle dépasse la simple mention.

La commission est sensible à ce que le candidat puisse exposer les grands enjeux de société que représente l'enseignement moral et civique ainsi que la dimension de coéducation. Si les programmes sont plutôt bien convoqués, on attend du candidat qu'il puisse aborder les développements transdisciplinaires de l'enseignement moral et civique en particulier pour la mise en œuvre du parcours citoyen.

Si la dimension pluridisciplinaire et la polyvalence du maître sont évoquées dans le dossier, elles restent faiblement mises en valeur lors de l'entretien. Le caractère transversal de l'enseignement moral et civique est également peu mis en avant. Les programmes d'enseignement moral et civique débutent au cycle 2 : pour autant, certains candidats établissent d'intéressants transferts au cycle 1 en abordant, par exemple, la question de l'empathie, du respect de la règle ou encore du travail coopératif. En matière de prolongement, le lien avec la thématique de l'amélioration du climat scolaire est parfois habilement réalisé.

L'importance de cet enseignement est majoritairement bien perçue. L'appropriation des valeurs de la République reste un élément fondamental de cette partie de l'épreuve.

ORAL D'ADMISSION 2 : **ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER**

1 – La première partie de cette épreuve « permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de **l'éducation physique et sportive** ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ».

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. C'est une **situation de communication**. La durée est de 30 minutes, l'exposé de 10 minutes est suivi d'un temps de questionnement qui ne peut excéder 20 minutes.

Exposé :

Les exposés des candidats sont généralement structurés mais **l'analyse** de la question est trop souvent superficielle. Le temps est dans la grande majorité bien maîtrisé.

Les candidats se sont appuyés sur les programmes et les nouveaux champs d'apprentissage. Le croisement entre les enseignements a souvent été évoqué. Il reste parfois trop convenu et artificiel.

La présentation des situations d'apprentissage est trop souvent descriptive et les organisations pédagogiques rarement questionnées. Il est parfois constaté un décalage entre des connaissances didactiques et des propositions de dispositifs pédagogiques inadéquates.

Les examinateurs ont regretté que les candidats ne s'interrogent pas sur les démarches d'apprentissage mises en place : résolution de problème, imitation, mise en situation. Très souvent, les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas anticipées.

Les meilleurs candidats identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement au public ciblé dans l'énoncé. L'évocation d'outils pédagogiques concrets et d'un matériel adapté, valorisent les propositions.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes et le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus, et donnent quelques références théoriques pertinentes.

Ils assurent une très bonne gestion de leur temps et font preuve d'une expression claire et structurée.

Les meilleurs exposés sont structurés (introduction, annonce du plan, conclusion), la question posée est problématisée. La situation (ou la progression) est placée dans un contexte plus général. Les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont réalistes et associent les élèves dans des rôles fonctionnels et participatifs. L'analyse didactique s'appuie sur le problème fondamental posé par cette

activité et l'utilité de son enseignement. Les informations qui permettent aux élèves de réussir sont clairement énoncées. Des éléments de différenciation sont présents. La terminologie spécifique à l'EPS est maîtrisée. Une situation adaptée à l'âge des élèves permet de dépasser le « convenu » et les généralités de l'EPS pour aborder les véritables enjeux de l'activité support.

Lors de l'entretien, ces meilleurs candidats sont capables de réajuster leurs propositions initiales soit pour les modifier en profondeur, soit pour les rendre plus efficaces.

Questionnement :

Cette partie permet de dépasser le « formatage » parfois scolaire de l'exposé : il s'agit de faire préciser aux candidats certains points abordés (et notamment les concepts), de revenir sur la faisabilité des situations d'apprentissage annoncées, d'améliorer les propositions formulées voire de les reconstruire. Cette compétence nécessite une posture d'écoute. Cela se concrétise notamment par un investissement réfléchi de l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS.

Les bons candidats

- font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration ;
- montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles...), au champ d'apprentissage retenu et au développement de l'enfant ;
- effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable ;
- argumentent et justifient leurs choix ;
- développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales ;
- se positionnent clairement sur le rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage. Le maître doit effectivement enseigner ;
- sont en capacité de transférer les connaissances annoncées dans l'exposé (enjeux de l'APSA, habiletés motrices développées...). Il est important de savoir dépasser les connaissances empiriques par une mise en relation du vécu avec la connaissance des textes, des élèves et des activités support ;
- évaluent les effets de leur action professionnelle, en faisant des liens, en prenant un recul critique (à la fois sur les pratiques observées et les propositions exposées).

Il est conseillé au candidat :

- d'analyser le sujet et de dégager une problématique simple. Les exemples et les idées développées permettent d'identifier un positionnement personnel du candidat ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation et sans exagération, être attentif aux questions posées ;
- de savoir décliner les enjeux de santé, culturels ou sociaux ;
- d'éviter une présentation trop détaillée de situations ou de tâches
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans la situation retenue ;
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés, de préciser les notions utilisées ;
- de prendre appui sur :
 1. les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et qui définissent les compétences des programmes et celles du socle commun, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS et les données relatives à l'évaluation ;
 2. la contribution de l'EPS aux différents parcours de l'élève ;
 3. les connaissances relatives au développement de l'enfant, les principales caractéristiques de son fonctionnement et la progressivité des apprentissages sur les 4 APSA retenues ;
 4. les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
 5. les différentes méthodes pour construire et réguler l'enseignement en fonction des contextes d'apprentissage.

Il est attendu du candidat qu'il identifie clairement les difficultés de l'élève. Les situations ou progressions présentées doivent faire preuve d'un certain réalisme et être adaptées à l'âge des élèves : éviter la situation unique à décliner sur les trois cycles.

Le croisement entre les enseignements ne doit pas rester formel mais donner lieu à des illustrations de mise en œuvre pertinente. Le jeu est rarement présenté comme une réelle situation d'apprentissage (mais plutôt une mise en train ou un réinvestissement).

Les réponses apportées doivent montrer que les candidats sont prêts à endosser des responsabilités qui les attendent dès le début de la prochaine année scolaire : gestion de classe, dialogue avec les parents, travail d'équipe...

Le candidat doit être capable de s'appuyer sur les compétences attendues des professeurs des écoles.

Les candidats à l'écoute des questions, qui ne cherchent pas la réponse attendue mais qui au contraire développent et font évoluer leur propos, le mettent en perspective, valorisent leur prestation.

2 – La deuxième partie de l'épreuve orale « *consiste en un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur **une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire*** »

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. Il s'agit d'une **situation de communication basée sur la capacité d'analyse et la maturité de la réflexion des candidats**. La durée est de 45 minutes, l'exposé de 15 minutes est suivi d'un temps de questionnement qui ne peut excéder 30 minutes.

Exposé :

Les candidats développent généralement un exposé cohérent en intégrant les questions posées dans le sujet. Les dossiers proposés apportent aux candidats des informations et des éléments de connaissances « de base » auxquels il convient de ne pas se limiter : les candidats performants dans cet exposé sont ceux qui apportent des connaissances supplémentaires sur le sujet et qui montrent leur aptitude à un questionnement et à un raisonnement réfléchi.

Les examinateurs ont souvent regretté que les candidats mobilisent peu leur culture générale et n'explicitent pas beaucoup les repères théoriques qu'ils doivent avoir acquis à ce niveau de formation. Convoquer explicitement – et à bon escient – des références culturelles, philosophiques, didactiques reconnues permettrait aux candidats de faire état de leurs connaissances et de leur aptitude à replacer la thématique du dossier dans un cadre réflexif qu'ils maîtrisent.

Certains candidats formulent une véritable problématique et engagent une analyse réfléchie. Cependant d'autres en restent parfois à une simple explication des textes voire à une reformulation linéaire des idées majeures. L'introduction est parfois limitée à la présentation des textes mais l'annonce d'un plan (basé sur les questions posées par le sujet) est généralement faite. Les exposés s'achevant par une conclusion synthétique sont plus rares. Même si cela implique une gestion du temps plus importante, une conclusion organisée au terme d'un exposé structuré est vivement recommandée ; elle permet véritablement d'évaluer le niveau de réflexion du candidat.

On peut noter par ailleurs que les candidats ne prennent pas suffisamment en compte le statut des différents textes dans leur analyse. Les sujets proposent en effet, pour la plupart, au moins un texte réglementaire et des textes issus de la recherche et / ou des articles contribuant à la réflexion et aux débats concernant l'école. Le statut des documents et leur « valeur » pour l'exposé (circulaire, rapport, article polémique, propos pédagogique...) doivent être explicités et mis en perspective. Il est donc nécessaire d'analyser l'ensemble en considérant le point de vue de chaque auteur et sa place dans le système éducatif ou dans la société. Cela nécessite bien entendu une préparation de longue haleine et un intérêt développé pour toutes les questions d'éducation. La consultation régulière de publications d'origines diverses traitant de ces questions constitue un exercice préalable indispensable.

Pour cette session 2017, les commissions ont constaté, une aisance variable dans la prise de parole et un niveau de langue généralement assez bon. Il n'en reste pas moins que de nombreux candidats commencent leur exposé en lisant leurs notes (certains se présentent en effet avec des dizaines de pages rédigées). On peut recommander aux candidats de plus et mieux « s'entraîner à la préparation » : ils disposent en effet de plusieurs heures pour analyser les textes et préparer leur exposé ; il ne s'agit donc pas de préparer une « copie » qu'ils liront ensuite mais bien de structurer le plan et les idées afin d'anticiper le « passage à l'oral ». Cela implique évidemment qu'un entraînement à la prise de parole à partir de notes organisées ait été conduit régulièrement.

Il convient de rappeler la définition de l'épreuve et ce que l'on attend exactement d'un exposé à ce niveau de formation : « ***L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.*** » Il est nécessaire de ne pas se limiter à un résumé ou une paraphrase des textes mais de livrer une véritable analyse et de montrer sa connaissance du système éducatif en s'appuyant sur des exemples.

On apprécie donc que les candidats s'appuient sur leur éventuelle expérience même restreinte (stages, pratique accompagnée...) pour se projeter en situation et ainsi témoigner d'interrogations sur leur futur métier. Cependant cette expérience peut être difficile à acquérir et certains candidats ont eu peu d'occasions d'aller réellement dans les classes. Rappelons que les ressources numériques disponibles sont très nombreuses et peuvent compléter les observations réalisées in vivo.

Par ailleurs, si les observations en classe, les suppléances effectuées, les documents numériques consultés peuvent fournir des appuis et des illustrations, il faut veiller à les diversifier et les questionner : ces « exemples » ne sont pas systématiquement représentatifs de la réalité de l'école.

Concernant les compétences en cours d'acquisition d'un professeur des écoles, les candidats doivent être en mesure de mettre en avant ce qui dans leurs connaissances, leurs expériences et dans la réflexion qu'ils ont engagée, les a préparés aux différents points du référentiel de

2013. Sans penser que les candidats méconnaissent le référentiel en vigueur qui décrit les compétences attendues et qui servira de base à leur future titularisation, les examinateurs notent que peu de liens sont effectués par les candidats entre la thématique abordée et les éléments constituant le référentiel.

Entretien :

Là encore il est recommandé aux candidats de se préparer au regard de la définition de l'épreuve : « ***L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.*** »

Quel que soit le sujet, les candidats doivent donc montrer que la prise en compte des acquis et des besoins des élèves constitue pour eux une priorité et qu'ils maîtrisent les programmes définis dans le cadre du socle commun. Sur ce point, à quelques exceptions près, les candidats ont mobilisé leur connaissance des programmes actuels

Le dialogue avec le jury dépend évidemment du niveau de connaissance et de préparation des candidats ; les constats sont plutôt favorables concernant les échanges même si l'aisance orale, la qualité de la langue utilisée, la capacité à mobiliser des connaissances font l'objet de constats nuancés et peuvent se dégrader au cours de l'entretien.

Il est recommandé aux candidats de se préparer en intégrant le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un test de connaissances : les candidats doivent être capables de mettre en lien les questions pour faire avancer leur réflexion au cours de l'entretien. C'est dans ce cadre qu'ils pourront mobiliser les compétences du référentiel qu'ils ont commencé à s'approprier, les références issues des recherches et des réflexions qu'ils ont engagées, les exemples de situations d'enseignement qu'ils ont retenus. Certains candidats ne saisissent pas la finalité du questionnement du jury. Ce dernier n'attend généralement pas une « bonne » réponse mais souhaite que le candidat s'empare de la question pour en développer les enjeux et montrer sa capacité à analyser une situation.

Ce « malentendu » est signalé assez souvent par les examinateurs et peut laisser penser que la maturité de la réflexion et de la prise de parole doit encore progresser. De ce point de vue la préparation à l'entretien peut intégrer des occasions fréquentes de formuler, sans préparation particulière, une réponse structurée, de plusieurs minutes, à une question complexe concernant l'école. Ceci permettrait d'éviter à certains candidats de se trouver totalement désemparés et de seulement demander que la question soit répétée.

Il n'est pas inutile de rappeler la nécessité de s'entraîner également à « tenir » la durée de l'entretien : 30 minutes de questionnement constituent une réelle difficulté pour certains candidats qui sont plus confus dans la dernière partie de l'entretien.

L'actualité du système éducatif doit être bien connue, il est conseillé de consulter régulièrement les sites education.gouv.fr et eduscol.education.fr à cette fin.

Les candidats doivent se préparer à des questions qui élargissent le propos au-delà de la thématique initiale, ils doivent également bien distinguer leurs convictions personnelles, les hypothèses réflexives nécessaires à la recherche et la posture à adopter en tant que futur fonctionnaire - professionnel de l'éducation.

Les valeurs qui portent le métier d'enseignant, les principes de l'école et les valeurs de la République sont abordés de manière assez satisfaisante par une majorité de candidats.

Ils disposent généralement de références culturelles et réglementaires exactes dans ce domaine et certains candidats font état d'un véritable engagement éthique et citoyen dans l'appropriation de leur futur métier.

Les questionnements à propos de la laïcité ont permis de constater une connaissance correcte des bases réglementaires (article L141-5-1 du code de l'éducation, créé par la [Loi n°2004-228 du 15 mars 2004 - art. 1 JORF 17 mars 2004 en vigueur le 1er septembre 2004](#)) concernant l'interdiction dans les écoles, les collèges et les lycées publics, du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Des confusions subsistent cependant encore avec la neutralité qu'on attend des professeurs eux-mêmes.

Le niveau de réflexion sur les valeurs dépend très largement de la culture générale dont les candidats disposent et des bases de « culture professionnelle » qu'ils ont commencé à poser. On peut reprendre ce qui est indiqué ci-dessus à propos de l'entretien : Les examinateurs ont souvent regretté que les candidats mobilisent peu leur culture générale et n'explicitent pas beaucoup les repères théoriques qu'ils doivent avoir acquis à ce niveau de formation. Convoquer explicitement – et à bon escient – des références culturelles, philosophiques, didactiques reconnues permettrait aux candidats de faire état de leurs connaissances et de leur aptitude à replacer la thématique dans un cadre réflexif qu'ils maîtrisent.

En conclusion, il n'est pas demandé aux candidats de disposer d'un savoir encyclopédique ni de talents d'orateur confirmé, il est cependant nécessaire qu'ils soient en mesure de faire état clairement d'une maîtrise suffisante des sujets concernant leur futur métier : tout en poursuivant leur formation, ils seront amenés, une fois reçus, à échanger avec leurs collègues et à s'adresser à différents interlocuteurs dans le cadre de l'école ; ils seront, surtout, en situation d'exercice professionnel réel dès la rentrée, responsables des élèves qui leur seront confiés et de leurs apprentissages.

Les citations en italique sont extraites de l'[arrêté du 19 avril 2013](#) décrivant les épreuves du CRPE.

Le président du jury
Benoît DECHAMBRE